



الخزينة العامة للمملكة
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU ROYAUME

PRESS BOOK



**Intervention de M. Noureddine BENSOUDA à la Chambre
Française du Commerce et d'Industrie du Maroc**

**« Finances publiques : les atouts de la
consolidation budgétaire et comptable »**

Juin 2012

Infomédiaire 20-06-2012

- TGR : Noureddine Bensouda chez la CFCIM5
 - *Repris par : cityscapes.ma*

Maghreb Arab Presse 22-06-2012

- Finance : La consolidation budgétaire et comptable.....6

Al Bayane 22-06-2012 (p. 5)

- M. Noureddine Bensouda, Trésorier Général du Royaume : « La consolidation budgétaire et comptable permet au Maroc d'être en phase avec les normes et standards internationaux ».....7
 - *Repris par : www.albayane.press.ma*

Au fait 22-06-2012 (p. 1-6)

- Pour des finances publiques transparentes.....8
 - *Repris par : www.aufaitmaroc.com*

L'Economiste 22-06-2012 (p. 16)

- ATD, quitus fiscal...ce qui coince.....10
 - *Repris par : www.leconomiste.com*

Le Soir 22-06-2012 (p. 13)

- Le franc-parler de Bensouda11
 - *Repris par : www.lesoir-echos.com*
 - *www.midipress.com*

Les Echos 22-06-2012 (p. 2)

- Bensouda explique la consolidation budgétaire14
 - *Repris par : www.lesechos.ma*

Infomédiaire 22-06-2012 (p.4-5)

- La citation du jour.....15

Le Matin 23-06-2012 (p. 5)

- Finances publiques : Le Trésorier Général du Royaume défend la consolidation budgétaire.....16
 - *Repris par : www.lematin.ma*

Al Bayane 25-06-2012 (p. 1)

- Conférence du Trésorier Général du Royaume à la CFCIM. Bensouda : La réforme comptable de l'Etat, une nécessité18

Finances News 28-06-2012 (p. 8-9)

- Consolidation budgétaire et comptable : un pas vers la cohérence de l'intervention publique.....19

La nouvelles Tribune 28-06-2012 (p. 19)

- Finances Publiques : M. Bensouda plaide pour la consolidation budgétaire.....21

http://climatdesaffaires.ma 23-06-2012

- Marchés publics : Une réforme anti-«arrangements».....22

www.tgr.gov.ma 23-06-2012

- M. Noureddine BENSOU DA intervention sur les atouts de la consolidation budgétaire et comptable des finances publiques à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie, le 20 juin 2012.....24

أخبار اليوم 2012-06-22 (ص 7)

25.....وجه.

المشعل 2012-06-28 (ص 13)

26.....نورالدين بنسودة : المغرب ولج مرحلة تغيير نظام ماليته العامة.

ARTICLES



- Repris par : *cityscapes.ma*

20 juin 2012

TGR : Noureddine Bensouda chez la CFCIM



Selon un message parvenu à Infomédiaire Maroc, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) organise aujourd'hui à Casablanca une nouvelle conférence dans le cadre des 'Rendez-vous CFCIM'. Cette rencontre sera animée par le Trésorier Général du Royaume, Noureddine Bensouda, sur le thème : 'Les finances publiques : les atouts de la consolidation budgétaire et comptable'.

22 juin 2012

Finance : La consolidation budgétaire et comptable

La mise en place d'un système de consolidation budgétaire et comptable permet au Maroc d'être en phase avec les normes et standards internationaux en matière de production et de communication des informations financières et comptables, a souligné le Trésorier Général du Royaume, Noureddine Bensouda.

S'exprimant lors d'une rencontre sous le thème "Les finances publiques: les atouts de la consolidation budgétaire et comptable", tenue mercredi soir à la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) à Casablanca, M. Bensouda a souligné que le Maroc, à l'instar des autres pays, a décidé de changer progressivement son système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau système qui vise la performance, les résultats, la responsabilisation et la reddition des comptes.

Ce nouveau système, a-t-il relevé, englobera l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics et les organismes de retraite et de prévoyance sociale, chacun avec "des règles budgétaires et comptables" qui "ne sont pas nécessairement harmonisées".

Dans le contexte actuel où la soutenabilité des finances publiques est la priorité des gouvernements, la consolidation des budgets et des comptes des différents acteurs permet de renforcer la cohérence de l'intervention publique, a-t-il indiqué, ajoutant que cette consolidation s'inspire des pratiques en vigueur dans le secteur privé.

Cette consolidation, a-t-il dit, permettra d'avoir une vision d'ensemble des finances publiques notamment en matière de déficit, d'investissement public et de risques encourus par l'Etat, notant qu'elle assurera un retour d'information à la portée du citoyen et du Parlement et alignera, ainsi, le Maroc aux normes internationales de production et de communication des données financières et comptables.

M. Bensouda a, par la suite, mis en avant les caractéristiques des finances publiques, les enjeux de la consolidation et les éléments de réflexion pour la mise en place de la consolidation budgétaire et comptable, notant que la mise en place d'un tel système devrait s'inscrire dans le cadre d'un processus à moyen et long terme comme elle devrait être progressive, participative et pragmatique.

Après avoir exposé le rôle de la Trésorerie Générale du Royaume, il a conclu que ce système est, entre autres, un dispositif qui renforcera le contrôle exercé par le citoyen et le Parlement sur l'emploi des deniers publics et que le gouvernement et le Parlement pourront assurer leur mission constitutionnelle en matière de veille sur l'équilibre des finances de l'Etat, ainsi que sur l'évaluation des politiques publiques.

Noureddine Bensouda, trésorier général du Royaume : «La consolidation budgétaire et comptable permet au Maroc d'être en phase avec les normes et standards internationaux»

La mise en place d'un système de consolidation budgétaire et comptable permet au Maroc d'être en phase avec les normes et standards internationaux en matière de production et de communication des informations financières et comptables, a souligné le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda. S'exprimant lors d'une rencontre sous le thème "Les finances publiques: les atouts de la consolidation budgétaire et comptable", tenue mercredi soir à la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) à Casablanca, M. Bensouda a souligné que le Maroc, à l'instar des autres pays, a décidé de changer progressivement son système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau système qui vise la performance, les résultats, la responsabilisation et la reddition des comptes. Ce nouveau système, a-t-il relevé,

englobera l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publiques et les organismes de retraite et de prévoyance sociale, chacun avec "des règles budgétaires et comptables" qui "ne sont pas nécessairement harmonisées". Dans le contexte actuel où la soutenabilité des finances publiques est la priorité des gouvernements, la consolidation des budgets et des comptes des différents acteurs permet de renforcer la cohérence de l'intervention publique, a-t-il indiqué, ajoutant que cette consolidation s'inspire des pratiques en vigueur dans le secteur privé. Cette consolidation, a-t-il dit, permettra d'avoir une vision d'ensemble des finances publiques notamment en matière de déficit, d'investissement public et de risques encourus par l'Etat, notant qu'elle assurera un retour d'information à la portée du citoyen et du Parlement et alignera, ainsi, le Maroc aux normes internationales de

production et de communication des données financières et comptables. M. Bensouda a, par la suite, mis en avant les caractéristiques des finances publiques, les enjeux de la consolidation et les éléments de réflexion pour la mise en place de la consolidation budgétaire et comptable, notant que la mise en place d'un tel système devrait s'inscrire dans le cadre d'un processus à moyen et long terme comme elle devrait être progressive, participative et pragmatique. Après avoir exposé le rôle de la trésorerie générale du Royaume, il a conclu que ce système est, entre autres, un dispositif qui renforcera le contrôle exercé par le citoyen et le Parlement sur l'emploi des deniers publics et que le gouvernement et le Parlement pourront assurer leur mission constitutionnelle en matière de veille sur l'équilibre des finances de l'Etat, ainsi que sur l'évaluation des politiques publiques.

• Repris par : www.aufaitmaroc.com

22 juin 2012 p. (1-6)

SPORT P.11

Village du Club Olympique: Venez rencontrer les Stars ce week-end au COC Rugby

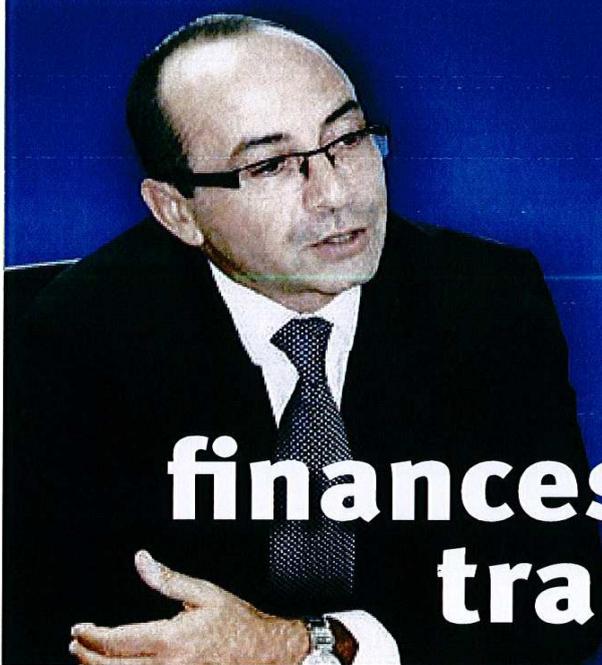


aufait[®]
Quotidien d'informations générales des actifs urbains

ÉDITION DU WEEK-END
VENDREDI 22 - DIMANCHE 24 JUIN 2012
N°1217

www.aufaitmaroc.com

ECONOMIE P.06



Consolidation des comptes de l'État afin de répondre aux standards internationaux

Pour des finances publiques transparentes

CULTURE

P/10

Festival International du Cinéma d'Auteur du 22 au 30 juin à Rabat



SYRIE

P/08

Israël pour une intervention afin d'éviter une extension du conflit au Liban

SANKOM[®]
SWITZERLAND

Contrôlez votre appétit de façon naturelle



Un produit suisse 100% naturel qui :

- Produit l'effet « coupe faim »
- Améliore la digestion
- Purifie l'intestin



EXISTE SOUS 4 PRÉSENTATIONS
Disponible en pharmacie



NE PAS L'UTILISER SI VOUS ÊTES ALLERGIQUE À L'UN DES INGRÉDIENTS

© 2012 Sankom Suisse S.A.

Entreprise certifiée ISO 9001 version 2008



CASABLANCA
19 / 24



RABAT
17 / 26



★ ÉCONOMIE

• CONSOLIDATION DES COMPTES DE L'ÉTAT

Pour plus de transparence des finances publiques

La fondation internationale de finances publiques, section Maroc (FONDAFIP), a publié un rapport en février 2012, intitulé "La consolidation des comptes publics au Maroc: un levier de cohérence des finances de l'État". Nouredine Bensouda, Trésorier général du Royaume, était l'invité, mercredi, de la Chambre de commerce française, pour évoquer l'urgence de la mise en place d'un système comptable qui rende compte des finances publiques dans leur globalité.



Le trésorier général, Nouredine Bensouda.

PROCÉDURE. Selon la FONDAFIP, il n'y a pas de gestion possible sans la vérité des chiffres et il n'y a pas de réalité des chiffres sans un système comptable en mesure de produire une information et des données financières de qualité pour chaque entité publique et surtout, pour l'intégralité des composantes du secteur public.

Le périmètre du secteur public

À la date d'aujourd'hui, nous avons une information des finances publiques très disparate et qui souvent ne donne pas une vision exacte des actifs et passifs de l'État dans son ensemble. Ce but ne pourrait être atteint que par une consolidation des données financières du périmètre public dans sa globalité. Le secteur public s'étend généralement aux administrations de l'État, appréhendées à travers les composantes de la loi de finances, à savoir:

- le budget général,
- les comptes spéciaux du Trésor et les services de l'État gérés de manière autonome,
- les collectivités locales et leurs groupements, au travers des différentes opérations qu'elles exécutent au titre de leurs budgets principaux, et annexes et de leurs comptes spéciaux,
- les établissements et entreprises publics à caractère administratif,
- les organismes publics de prévoyance et de sécurité sociale.

(Cela étant conforme au manuel de statistiques des finances publiques 2001 du FMI.)

Objectifs de la consolidation des finances publiques

La consolidation des comptes du secteur public a pour vocation de

favoriser et de conforter la maîtrise des déficits publics, grâce à une vision globale de la situation financière réelle de l'ensemble des composantes du groupe État. L'intégration des comptes publics permet, en outre, un contrôle plus optimisé de l'endettement public, à travers une connaissance plus fine de la capacité et des besoins réels d'endettement de l'ensemble des acteurs économiques répondant au rayonnement de l'État, précise la FONDAFIP.

" Cette consolidation permettra d'avoir une vision d'ensemble des finances publiques notamment en matière de déficit, d'investissement public et de risques encourus par l'État. Elle assurera un retour d'information à la portée du citoyen et du Parlement et alignera ainsi le Maroc, aux normes internationales de production et de communication des données financières et comptables."

Nouredine Bensouda, Trésorier général du Royaume

Une mise en place longue et douloureuse

La mise en place d'un système de consolidation des comptes publics est un processus long et exigeant en ressources humaines, et en adaptation de gestion financière de tous les organes de l'État. Cinq à dix années sont nécessaires pour concevoir et faire fonctionner un tel dispositif, selon la FONDAFIP.

" La démarche à suivre doit être progressive, participative et pragmatique."

Nouredine Bensouda

La consolidation des actifs et passifs publics renforcera le contrôle exercé par les citoyens et le Parlement sur l'emploi des deniers publics. Ce système pourra notamment faire apparaître au grand jour, les véritables indicateurs économiques de la politique suivie.

Cela pourra conduire à des constats douloureux sur l'endettement du pays, de son déficit budgétaire, de la performance du modèle économique etc., ce que les gouvernants n'ont pas nécessairement envie de savoir.

Endettement, déficit budgétaire, investissement...

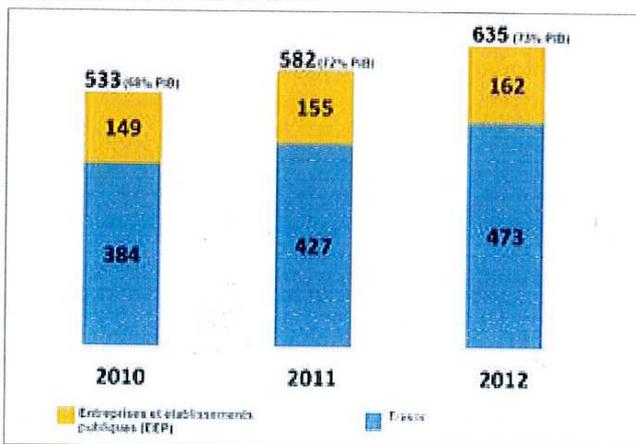
Par ailleurs, notre conformité avec le système international de consolidation aurait une incidence

directe sur l'évaluation de la dette publique, des déficits budgétaires et des investissements publics.

Souvent, les responsables financiers de l'État aiment consolider certains chiffres mais pas d'autres. Ainsi, ils parlent facilement d'un investissement public en additionnant les investissements prévus sur le budget général et ceux des établissements publics.

Mais pour donner une vision exacte des engagements de l'État et de sa situation d'endettement, on se limitera le plus souvent à ne parler que de la dette du Trésor. Les engagements déjà engrangés par l'État dans sa responsabilité du maintien des équilibres des caisses de retraite ainsi que des endettements des établissements qui lui appartiennent sont toujours cités à part.

■ Ahmed Zerrouh



Evolution des dettes de l'État en MMDH de 2010 à 2012 (Sans tenir compte des déficits acquis des caisses de retraite)

ATD, quitus fiscal... Ce qui coince

• **Gap entre les politiques et le terrain**

• **L'implication au niveau régional et local nécessaire**

ELLE permettra d'avoir une vision d'ensemble des finances publiques en matière de déficit, d'investissement public et des risques encourus par l'Etat. La consolidation budgétaire et comptable renforcera la cohérence de l'intervention publique.

Invité par la Chambre française du commerce et de l'industrie du Maroc (CFCIM)⁽¹⁾, Nourreddine Bensouda, trésorier général du Royaume, a livré les caractéristiques des finances publiques. Un exercice qui a permis de relever l'ampleur des démembrements du budget de l'Etat et la multitude d'acteurs, soit 2.060 entre ministères, segma, collectivités locales et établissements publics. Les finances publiques se caractérisent aussi par la multiplicité des recettes, soit 473 prévues au

niveau de plusieurs supports budgétaires. Ce qui a pour inconvénient «d'opérer différents prélèvements au même contribuable pour la même assiette, sans une vision d'ensemble de la politique des prélèvements, ni une garantie de rentabilité», soutient Bensouda. Cette «dispersion» pourrait être atténuée via l'agrégation des recettes et des dépenses. S'abstenant de tout commentaire sur la balance commerciale puisqu'elle ne «relève pas de ses compétences», Bensouda a fait le point sur des dossiers relatifs aux délais d'obtention du quitus fiscal, les marchés publics ou encore sur le rôle de la Trésorerie générale du Royaume dans l'élaboration de la politique budgétaire.



Nourreddine Bensouda, trésorier général du Royaume: «La TGR a également une activité bancaire. Elle compte plus de 50 milliards de dirhams de dépôts d'établissements privés et publics» (Ph. Bzouant)

aux établissements publics. Il s'inscrit dans cette vision de consolidation et de globalisation».

■ **Dépenses publiques: Les retards affectent la croissance**

Tout retard dans l'engagement des dépenses publiques se solde par des pertes de points de croissance. La TGR se rapproche de plus en plus des ordonnateurs pour anticiper tout problème et assurer l'exécution des dépenses. «Nous sommes là pour exécuter tous les budgets et notre rôle est de mettre en place des systèmes d'information, une comptabilité et anticiper les rejets en termes de dépenses», explique Nourreddine Bensouda.

■ **Un nouvel organigramme à la TGR**

La Trésorerie générale s'apprête à mettre en place un nouvel organigramme. Un changement censé assurer plus de visibilité. Deux «pôles» vont émerger: le conceptuel et l'opérationnel. Le premier sera axé sur la recherche et l'innovation. Un département de recherche pour suivre les nouveaux modèles de gestion des finances publiques est annoncé. Ce qui permettra de participer aux travaux de réforme sur les marchés publics, la comptabilité publique ou encore de participer à l'élaboration des lois de finances. La coopération internationale bilatérale et multilatérale sur ces mêmes dossiers est également prévue.

Le deuxième «pôle» sera dédié à l'opérationnel, soit aux finances publiques. «Imaginer le nombre de recettes que nous gérons et de systèmes d'information qu'il faut mettre en place ainsi que le nombre d'heures de formation pour chaque type de recettes», souligne Bensouda qui affirme que c'est la même chose pour la partie des finances des collectivités locales.

■ **ATD: Pas de relance, faute de budget**

«Les avis à tiers détenteurs existent un peu partout dans le monde. Mais il faut prendre en considération notre environnement». Pour le trésorier général du Royaume, un des constats dressés est que des communes, faute de budget, n'envoient pas les avis aux personnes concernées alors qu'en parallèle, elles adressent la prise en charge à la TGR. Celle-ci étant le dernier recours une fois que les relances de la commune n'ont pas abouti. Bensouda parle de «défaillance de l'environnement et des intervenants». □

K. M.

■ **Quitus fiscal: Un délai de 48 heures mais...**

Difficile pour les entreprises d'obtenir le quitus fiscal dans des délais rapides. Et ce, même si une circulaire est mise en place avec l'obligation de livrer une réponse dans un délai de 48 heures. Nourreddine Bensouda, trésorier général du Royaume, revient sur l'éternel problème de mise en œuvre des politiques, soit le fameux déphasage entre les décisions et leur application sur le terrain. «Ce qui renvoie à la nécessaire implication de la part des gestionnaires au niveau national et local pour une mise à niveau des ressources».

Bensouda n'a pas hésité à livrer l'exemple de la TGR qui a fusionné en 2006 avec le Contrôle des engagements et dépenses (CED). Si, officiellement, le «mariage» est consommé, des résistances sont toujours vives et certaines pratiques n'ont guère changé.

■ **Marchés publics: Il est temps que ce texte soit adopté**

«Il ne faut pas attendre un texte parfait mais qui sortira dans 50 ans». Pour le trésorier général du Royaume, à force de vouloir un texte aux normes internationales et qui répond à toutes les attentes des citoyens, l'on risque de ne satisfaire personne. Bensouda rappelle ainsi que le projet de décret est au Secrétariat général du gouvernement et qu'il a déjà fait l'objet d'une large concertation. Le tout sachant que des modifications pourraient être introduites tout au long du circuit législatif. «Le plus important, c'est que ce texte s'applique à l'Etat, aux collectivités locales et

(1) La rencontre s'est tenue mercredi 20 juin à Casablanca sur le thème: «Finances publiques: Les atouts de la consolidation budgétaire et comptable»

- Repris par : www.lesoir-echos.com
www.midipress.com

22 juin 2012 (p. 13)

Le franc-parler de Bensouda

POLITIQUE FINANCIERE

L'heure est à l'agrégation des ressources et des dépenses étatiques. L'absence de consolidation budgétaire et comptable grippe toute stratégie de performance, de responsabilisation et de reddition des comptes, selon Nouredine Bensouda, trésorier général du royaume.



Le régime comptable en place à base de caisse incite « à créer de nouveaux établissements publics pour échapper à tout contrôle étatique », selon Bensouda.

«Pour rendre des comptes, il faut avoir des comptes».

Nouredine Bensouda, trésorier général du royaume est on ne peut plus clair. Les beaux discours sur la bonne gouvernance, l'harmonisation des politiques sectorielles, l'équité fiscale, la transparence budgétaire...passent d'abord par la mise en place

d'un système de consolidation budgétaire et comptable. Un modèle qui fait encore défaut dans le meilleur pays du monde. D'autant plus vrai que la tenue de la comptabilité de l'État n'est pas constitutionnalisée.

Et de là on peut facilement comprendre que les déclarations du gouvernement Benkirane sur la transparence et la reddition des comptes ne sont en réalité que des promesses en l'air. Comment pourrait-on juger et responsabiliser alors que dans la réalité des choses on ne connaît pas exactement qui fait quoi en matière de gestion budgétaire. Les comptes spéciaux du Trésor (CST) qui échappent à tout contrôle parlementaire en sont le meilleur exemple.

Ils dérogent même à la règle budgétaire fondée sur trois principes fondamentaux que sont la transparence, l'unicité budgétaire et la non affectation. Par consolidation, Bensouda, intervenant mercredi à Casablanca lors d'une rencontre organisée par la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM), entend la mise en vigueur d'une vision harmonisée du système financier public caractérisé par la multiplicité des acteurs au nombre de 2 060 entités. Ils sont répartis entre État (34 ministères), collectivités territoriales (1 737 entités), établissements et entreprises publiques (288 sociétés) et organismes de retraite et de prévoyance sociale (4). Partant de là, la diversité concerne également le budget de l'État divisé en trois compartiments que sont le budget général, les comptes spéciaux du Trésor au nombre de 71 et les services de l'État gérés de manière autonome (SEGMA) au nombre de 202. Face à cet éparpillement et fractionnement des registres, l'harmonisation du réseau comptable s'impose davantage pour une meilleure évaluation des politiques publiques.

«Si vous ne pouvez pas mesurer, vous ne pouvez pas gérer».

Cette devise que chérit le trésorier général s'avère être la clé de voûte de toute stratégie de coordination des politiques et programmes publics. D'où la nécessité, selon Bensouda, de passer d'une comptabilité publique à base de caisse qui ne permet pas une comptabilisation en temps réel, de même qu'une mesure aussi bien du résultat que de la situation patrimoniale à une comptabilité d'exercice. Sur ce chapitre du patrimoine étatique, l'invité de la CFCIM a annoncé que son département vient d'achever le premier bilan de l'État pour l'année 2010. Un bilan qui rend compte entre autres de la situation patrimoniale (barrages, ports...). Le domaine des Habous, tenez-vous bien, n'en fait pas partie... ! Le régime comptable en place est à l'origine du foisonnement des structures et de «la dispersion de l'information financière». Il incite même, ce qui est d'ailleurs le cas, «à créer de nouveaux établissements publics pour échapper à tout contrôle étatique», éclaire-t-il. Plus encore, des prélèvements obligatoires sont effectués courant de l'exercice comptable alors qu'ils ne sont pas prévus dans la mouture de la loi de Finances. L'absence de consolidation place l'État au titre de garant même en cas de défaillances financières des collectivités locales par exemple. Ce qui ne manquerait pas de créer des chevauchements au niveau des attributions budgétaires. Surtout lorsqu'on sait que les sources de recettes étatiques se chiffrent à 473 réparties entre collectivités territoriales (124) et budget de l'État (349), lequel est subdivisé comme suit : budget général (101), CST (127) et SEGMA (121).

Enjeux de la consolidation Budgétaire et comptable

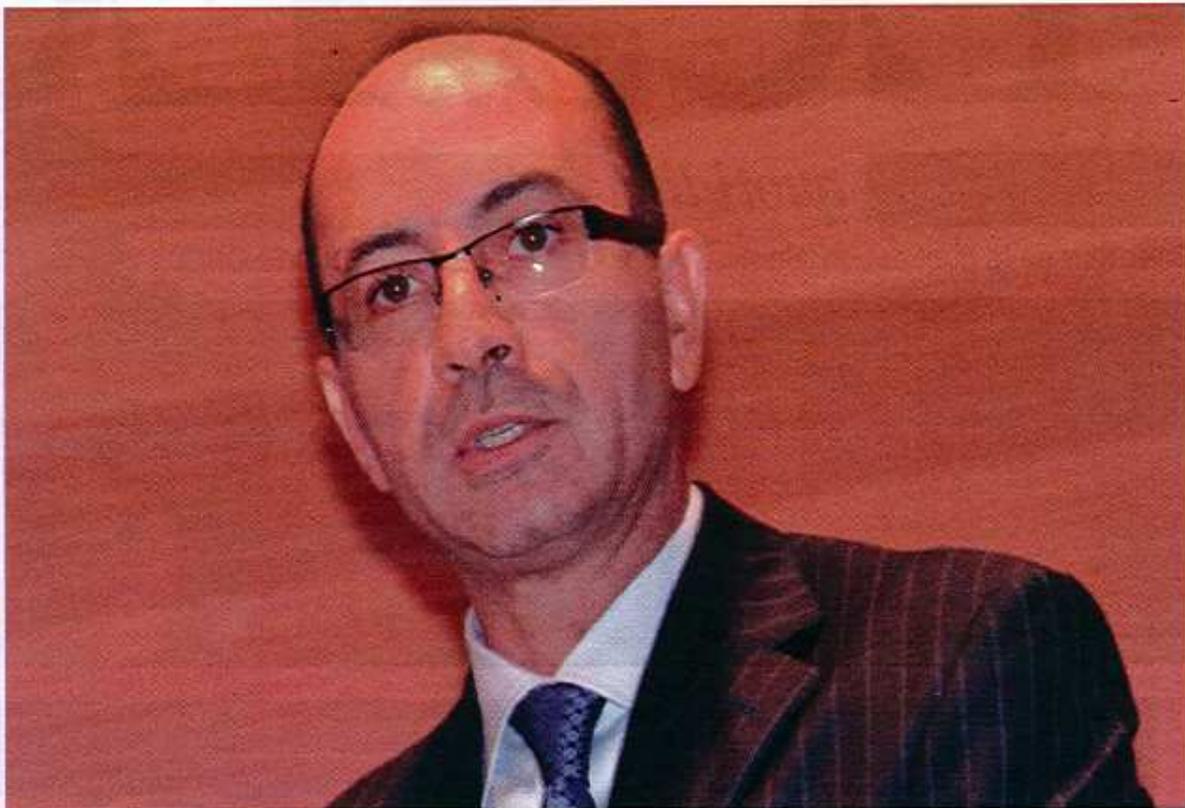
Passage d'un système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau système qui privilégie la performance, les résultats, la responsabilisation et la reddition des comptes.

Meilleure articulation entre les natures de recettes.

- Normalisation des nomenclatures des recettes.
- Harmonisation des référentiels comptables.
- Consécration de la consolidation dans la loi organique de finances, la loi organique sur les régions.
- Renforcement du contrôle exercé par le citoyen et par le Parlement sur l'emploi des deniers publics.

- Repris par : www.lesechos.ma

22 juin 2012 p. (2)



Bensouda explique la consolidation budgétaire

Performance, rationalisation, responsabilisation ont été les mots d'ordre du débat sur les atouts de la consolidation budgétaire et comptable en matière de finances publiques, animé, mercredi dernier, par le trésorier général du

royaume, Nouredine Bensouda, l'invité de la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc. Un sujet d'actualité qu'il a présenté avec aisance, devant un parterre d'opérateurs économiques et d'universitaires. Par ailleurs, pour

accompagner le changement dans la gestion des dépenses et des recettes publiques, il a annoncé que la TGR s'apprête à adopter un nouvel organigramme qui se veut plus simplifié et plus conforme aux réalités du moment.



22 juin 2012

La citation du jour

“Le Maroc a décidé, à l’instar des autres pays, de changer progressivement son système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau système qui vise la performance, les résultats, la responsabilisation et la reddition des comptes”.

Noureddine Bensouda, Trésorier Général

- Repris par : www.lematin.ma

23 juin 2012 (p. 5)

Finances publiques : Le Trésorier Général du Royaume défend la consolidation budgétaire

La consolidation des comptes publics permettra d'avoir une vision d'ensemble des finances, notamment en matière de déficit, d'investissement public et de risques encourus par l'État. Le Trésorier général du Royaume en a rappelé l'importance à la CFCIM.



Nouredine Bensouda, trésorier général du Royaume, faisant son exposé à la CFCIM. Assis, Bernard Digoit, past-président de la CFCIM.

La mise en place d'un système de consolidation budgétaire et comptable permet au Maroc d'être en phase avec les normes et standards internationaux en matière de production et de communication des informations financières et comptables. C'est en substance ce qui ressort de la dernière rencontre organisée par la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM), le 20 juin dernier à Casablanca, sous le thème «Finances publiques : les atouts de la consolidation budgétaire et comptable». L'invité de cette rencontre, le trésorier général du Royaume, Nouredine Bensouda, a d'emblée déclaré que le Maroc a décidé, à l'instar des autres pays, de changer progressivement son système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau système.

Un raisonnement qui s'inscrit dans une logique de performance, de résultats et de responsabilisation. Il englobera de fait l'État, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics et les organismes de retraite et de prévoyance sociale. «Dans le

contexte actuel où la soutenabilité des finances publiques est la priorité des gouvernements, la consolidation des budgets et des comptes constitue un dispositif majeur pour le renforcement de la cohérence budgétaire, financière et comptable entre les différents acteurs publics. Elle permet également d'appréhender la réalité économique de l'État et sa situation financière et patrimoniale», a notamment souligné M. Bensouda.

Dépenses et supports budgétaires

Pour atténuer l'effet de la dispersion des budgets et des comptabilités, l'agrégation des recettes, des dépenses et la cohérence des décisions publiques s'imposent. Au niveau des recettes publiques, la consolidation devrait aboutir à un regroupement de leur assiette, à travers notamment une meilleure articulation entre les natures de recettes (fiscales, redevances...) ou encore via le regroupement des différentes natures de prélèvements et des recettes dans un seul recueil de textes. Pour ce qui est des dépenses, la consolidation permettra la convergence dans la programmation budgétaire et une plus grande rationalisation des politiques publiques. En effet, il a été constaté que certains départements ministériels effectuent leurs dépenses au niveau de plusieurs supports budgétaires : Budget général, comptes spéciaux du Trésor, services de l'État gérés de manière autonome...

Au niveau de la cohérence des décisions publiques, la consolidation permettra, d'une part, d'assurer la coordination des politiques sectorielles et macro-économiques, et d'autre part, la coordination des programmes menés au niveau national et local. À ce niveau également, la consolidation dotera les autorités d'un outil pour avoir une vision d'ensemble du système financier de l'État, notamment en termes de ressources collectées et de leurs emplois. Enfin, il se voit comme un moyen d'évaluer les résultats et les performances des programmes gouvernementaux.

Quelques pistes de réflexion

Après avoir décliné les caractéristiques des finances publiques et les enjeux de la consolidation budgétaire et comptable, Nouredine Bensouda a lancé quelques pistes de réflexion pour la mise en place d'un système de consolidation budgétaire et comptable. Ce dernier devrait s'inscrire dans le cadre d'un processus à moyen et long termes. Pour ce faire, la conception et la mise en œuvre de ce système devrait, selon lui, être progressive, participative et pragmatique selon cinq axes. En premier lieu, il s'agit de la délimitation du périmètre du secteur public reflétant le poids économique réel de l'État. Deuxièmement, l'harmonisation des référentiels et des mécanismes de gestion budgétaire. Troisièmement, l'harmonisation des référentiels comptables. Quatrièmement, la nécessité de promouvoir l'intégration des systèmes d'information et des dispositifs de contrôle et d'audit budgétaires et comptables. Enfin, la consécration de la consolidation budgétaire et comptable au niveau des différents lois organiques (des Finances, sur les régions et les Collectivités territoriales et celle relative au contrôle financier de l'État sur les établissements et entreprises publics).

Repères

- Pour atténuer l'effet de la dispersion des budgets et des comptabilités, l'agrégation des recettes et des dépenses s'impose.
- Certains départements ministériels effectuent leurs dépenses au niveau de plusieurs supports budgétaires.

Conférence du Trésorier général du Royaume à la CFCIM

Bensouda : "la réforme comptable de l'Etat, une nécessité"

Pour le Trésor public, disposer d'une information comptable normée est nécessaire pour un bon contrôle. Or, jusqu'ici, en raison notamment de la pléthore des intervenants et des recettes, et de la diversité des supports budgétaires, l'information financière et budgétaire au Maroc reste encore fortement dispersée et de qualité très relative. Noureddine Bensouda, le Trésorier général du Royaume, en a fait le constat, la semaine dernière, devant les ressortissants de la Chambre consulaire française au Maroc. Aux yeux de Bensouda, la réforme comptable de l'Etat est une urgence, surtout que le gouvernement s'appête à mettre dans le circuit législatif le projet de loi organique relative aux lois de finances (LOLF) -qualifiée de « nouvelle constitution financière de l'Etat»-, qui va élargir le rôle du Parlement et du gouvernement en matière de contrôle et d'exécution des lois de finances. Le trésorier du royaume compte faire de « la consolidation des budgets et des comptes publics » un chantier majeur de son action en vue de renforcer la cohérence budgétaire, financière et comptable entre les différents acteurs publics. Car, en définitive, pour atténuer les effets de la dispersion des budgets et des comptabilités, « l'agrégation des recettes, des dépenses et la cohérence des décisions publiques s'imposent », a-t-il souligné. « Le Maroc a décidé, à l'instar des autres pays, de changer progressivement son système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau

système qui vise la performance, les résultats, la responsabilisation et la reddition des comptes ». Bensouda a expliqué que « ce nouveau système englobera l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publiques et les organismes de retraite et de prévoyance sociale, chacun avec « des règles budgétaires et comptables ». Cette consolidation, a-t-il indiqué, s'inspire des pratiques en vigueur dans le secteur privé. Elle permettra d'avoir une vision d'ensemble des finances publiques, notamment en matière de déficit, d'investissement public et de risques encourus par l'Etat. Cette consolidation assurera un retour d'information à la portée du citoyen et du Parlement et alignera, ainsi, notre pays aux normes internationales de production et de communication des données financières et comptables. S'agissant des caractéristiques des finances publiques, Bensouda a rappelé qu'il existe, en premier lieu, une multitude d'acteurs soit environ 2.060, à savoir l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements, les établissements et entreprises publiques et les différents organismes de retraite et de prévoyance sociale. Il a relevé, en deuxième lieu, une pléthore de natures de recettes au nombre de 473 prévues au niveau de plusieurs supports budgétaires. En plus des recettes fiscales (IS, IR, TVA, droits d'enregistrement) que chacun sait, il y a des taxes locales, des redevances, des dividendes, des amendes, des loyers, etc. Cette multiplicité de recettes, a-t-il noté, a l'inconvénient d'opérer différents

prélèvements au même citoyen et parfois pour la même assiette, sans une vision d'ensemble de la politique des prélèvements, ni une garantie de rentabilité. De même, il y a cette diversité des supports budgétaires doublée de l'importance des masses financières gérées, à savoir : (i) le budget de l'Etat, qui regroupe le budget général, les comptes spéciaux du Trésor et les services de l'Etat gérés de manière autonome ; (ii) les budgets des collectivités territoriales et de leurs groupements qui représentent 4.895 supports budgétaires ; (iii) les budgets des établissements et entreprises publiques qui constituent 288 supports budgétaires ; et enfin (iv) les budgets des organismes de retraite et de prévoyance sociale à savoir la CMR, le RCAR, la CNOPS et la CNSS.

Appréhender la situation financière et patrimoniale

Cet état des lieux (diversité des recettes et multiplicité des acteurs) milite en faveur de la mise en place d'une consolidation budgétaire et comptable, dira M. Bensouda, pour appréhender la réalité économique de l'Etat et sa situation financière et patrimoniale. Au niveau des recettes publiques, la consolidation devrait aboutir à un regroupement de leur assiette, à travers une meilleure articulation entre les natures de recettes ; une normalisation des nomenclatures des recettes, et un regroupement des différentes natures de prélèvements et des recettes dans un seul recueil de textes. Au niveau des dépenses, la consolidation permettra la

convergence dans la programmation budgétaire et une plus grande rationalisation des politiques publiques. Au niveau de la cohérence des décisions publiques, la consolidation permettra, précise M. Bensouda, d'atteindre plusieurs objectifs :

- d'assurer la coordination des politiques sectorielles et macroéconomiques et la coordination des programmes menés au niveau national et local ;
 - d'avoir une vision d'ensemble du système financier de l'Etat, notamment en termes de ressources collectées et de leurs emplois ;
 - d'évaluer les résultats et les performances des programmes gouvernementaux ;
 - d'avoir une estimation de la situation patrimoniale du secteur public, des engagements et des risques inhérents aux décisions prises par les différentes entités publiques ;
 - de partager les rôles et les responsabilités entre les différents acteurs publics dans la réalisation des politiques publiques.
- La mise en œuvre de ce système de consolidation des comptes devrait être progressive, participative et pragmatique. Elle commencera par la délimitation du périmètre du secteur public reflétant le poids économique réel de l'Etat. Elle visera, en second lieu, l'harmonisation des référentiels et des mécanismes de gestion budgétaire en termes de nomenclatures et d'instruments de gestion (approche budgétaire axée sur les résultats et la performance, programmation pluriannuelle par le biais du cadre des dépenses à moyen terme, globalisation et fongibilité des crédits, contractualisa-

tion et partenariat...) Elle concernera aussi l'harmonisation des référentiels comptables en menant à terme la réforme comptable de l'Etat et en instaurant la comptabilité d'exercice au niveau des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif. L'objectif assigné étant de disposer de comptes publics aux normes internationales devant permettre la reddition des comptes, un principe consacré par la constitution. D'où la nécessité de promouvoir l'intégration des systèmes d'information et des dispositifs de contrôle et d'audit budgétaires et comptables des différentes entités du secteur public. M. Bensouda devait insister sur la nécessité impérieuse d'un système de consolidation budgétaire et comptable pour nos finances publiques. Il permettra à notre pays, a-t-il souligné, d'être aux normes et standards internationaux en matière de production et de communication de l'information budgétaire et comptable. Il réhabilitera, en outre, les principes d'unité et d'universalité budgétaires, de sincérité et d'image fidèle des comptes publics. Ce système de consolidation permettra d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires et financières induites pour une meilleure allocation des ressources publiques. Car, en définitive, « si vous ne pouvez pas mesurer, vous ne pouvez pas gérer », a-t-il conclu.

A.K.

Consolidation budgétaire et comptable

Un pas vers la cohérence de l'intervention publique

- La consolidation des recettes fiscales va permettre une meilleure affectation des ressources en fonction des départements concernés.
- La performance de la dépense publique passe nécessairement par une meilleure coordination entre les différents ministères.
- La dispersion de l'information financière et budgétaire entrave la production d'informations financières homogènes et agrégées de l'ensemble des entités du secteur public.

Par I. B. & S. E.

Récemment, Nouredine Bensouda, le Trésorier Général du Royaume, a été l'invité de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc où il a fait une présentation détaillée et globale des atouts de la consolidation budgétaire et comptable. Surtout que le contexte s'y prête bien, le Maroc étant sur un vaste chantier de réforme de la gestion de l'intervention publique, notamment la gestion de ses finances publiques. «Le Maroc a décidé, à l'instar des autres pays, de changer progressivement son système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau système qui vise la performance, les résultats, la responsabilisation et la reddition des comptes. Ce nouveau système englobera l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements et entreprises publics et les organismes de retraite et de prévoyance sociale...», soutient N. Bensouda dans son intervention, en soulignant que chacun arrivera avec des règles budgétaires et comptables qui leur sont propres. Ce qui poserait un problème d'harmonie et de cohérence. Selon Bensouda, dans le contexte actuel où la soutenabilité des finances publiques est la priorité des gouvernements, la consolidation des budgets et des comptes des différents acteurs se veut un moyen de renforcement de la cohérence de l'intervention



Nouredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume

publique. Cette consolidation, qui s'inspire des pratiques en vigueur dans le secteur privé, permettra, selon le Trésorier Général du Royaume, d'avoir une vision d'ensemble des finances publiques, notamment en matière de déficit, d'investissement public et de risques encourus par l'Etat. «Cette consolidation assurera un retour d'information à la portée du citoyen et du Parlement et alignera ainsi notre pays sur les normes internationales de production et de communication des données financières et comptables». Afin de bien appréhender les enjeux de la consolidation budgétaire et comptable, Nouredine Bensouda a pris le soin de bien détailler les contours et les caractéristiques des finances publiques au Maroc. Dans ce sens, il y a cinq points à retenir. Le premier est la multitude d'intervenants,

soit environ 2.060, notamment l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements, les établissements et entreprises publics et les différents organismes de retraite et de prévoyance sociale. L'autre élément qui caractérise les finances publiques au Maroc est la pléthore de natures de recettes au nombre de 473 prévues au niveau de

prélèvements au même citoyen et parfois pour la même assiette, sans une vision d'ensemble de la politique des prélèvements, ni une garantie de rentabilité», explique le Trésorier Général. Egalement, une diversité des supports budgétaires doublée de l'importance des masses financières gérées. Notamment, le budget de l'Etat, première

Cette consolidation assurera un retour d'information à la portée du citoyen et du Parlement et alignera ainsi notre pays sur les normes internationales.

plusieurs supports budgétaires. «En plus des recettes fiscales (IS, IR, TVA, droits d'enregistrement) que vous connaissez tous, il y a des taxes locales, des redevances, des dividendes, des amendes, des loyers, etc... Cette multiplicité de recettes a l'inconvénient d'opérer différents

composante du secteur public, qui regroupe le budget général, les comptes spéciaux du Trésor et les services de l'Etat gérés de manière autonome ; les budgets des collectivités territoriales et de leurs groupements qui représentent 4.895 supports budgétaires ayant bénéficié en 2011

de 22 MMDH transférés par l'Etat ; les budgets des établissements et entreprises publics qui constituent 288 supports budgétaires, ont bénéficié de 16,8 Mds de DH de subventions et transferts du budget de l'Etat et ont versé en contrepartie 10,5 Mds de DH sous forme de dividendes et 5,9 Mds de DH de recettes au titre de l'impôt sur les sociétés ; enfin, les budgets des organismes de retraite et de prévoyance sociale, à savoir la Caisse Marocaine des Retraites, le Régime collectif d'allocation de Retraite, la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

Le quatrième élément caractéristique de nos finances publiques est l'ampleur des démembrements du budget de l'Etat qui se manifeste par l'accroissement du nombre de services de l'Etat gérés de manière autonome, la persistance d'un nombre relativement élevé d'établissements et d'entreprises publics et l'augmentation des ressources et des charges des comptes spéciaux du Trésor malgré la réduction de leur nombre. «La tendance aux démembrements du budget de l'Etat est marquée par la création d'opérateurs d'exécution des politiques publiques, ce qui génère un foisonnement de structures, des charges supplémentaires et des risques au niveau de la coordination des programmes», analyse Nouredine Bensouda. Le cinquième élément de ce diagnostic est la dispersion de l'information financière et budgétaire qui entrave la production d'inform-



mations financières homogènes et agrégées de l'ensemble des entités du secteur public. Ce diagnostic établi, Nouredine Bensouda a défendu l'idée selon laquelle l'amélioration de la qualité de l'information financière favorisera la cohérence budgétaire et comptable des finances publiques, la bonne articulation de l'action publique et la pertinence du processus de prise de décisions.

La consolidation, un enjeu majeur

«Ces cinq caractéristiques des finances publiques militent en faveur de la mise en place d'une consolidation budgétaire et comptable dont je vais vous présenter les principaux enjeux...

La consolidation des budgets et des comptes publics constitue un dispositif majeur pour le renforcement de la cohérence budgétaire, financière et comptable entre les différents acteurs publics», argumente-t-il.

Elle permettrait également d'appréhender la réalité économique de l'Etat et sa situation financière et patrimoniale. Aussi, et pour atténuer l'effet de la dispersion des budgets et des comptabilités, l'agrégation des recettes, des dépenses et la cohérence des décisions publiques s'imposent. Plus concrètement, notamment, au niveau des recettes publiques, la consolidation devrait aboutir à un regroupement de leur assiette, à travers une meilleure articulation entre les natures de recettes relevant tant du domaine fiscal que de ceux des redevances et des rémunérations pour services rendus et à une normalisation des nomenclatures des recettes. Par ailleurs, elle permettra un regroupement des différentes natures de prélèvements et des recettes dans un seul recueil de textes...

Pour illustrer la dispersion des natures de recettes et la valeur ajoutée apportée par leur consolidation, Nouredine Bensouda a donné un exemple simple mais explicite. «Si vous voulez obtenir un permis de conduire, il vous faut payer 100 DH pour la visite médicale, versés à l'hôpital ; 100 DH sont réglés à la perception au profit du Service de l'Etat Géré de Manière Autonome (SEGMA) de la Direction des transports routiers et de la sécurité routière ; 300 DH pour les droits d'enregistrement et de timbre,

payés à la Recette de l'administration fiscale relevant de la Direction Générale des Impôts; et 150 DH de taxes locales, versés à la perception au profit de la commune. Vous conviendrez qu'en termes d'efficacité, le citoyen aurait pu ne payer qu'un seul droit et c'est au ministère de l'Economie et des Finances de le répartir en fonction des budgets concernés», précise Bensouda.

Au niveau des dépenses, la consolidation se traduira par la convergence dans la programmation budgétaire et une plus grande rationalisation des politiques publiques. «En effet, il a été constaté que certains départements ministériels effectuent leurs dépenses au niveau de plusieurs supports budgétaires : le budget général, les comptes spéciaux du Trésor, les services de l'Etat gérés de manière autonome, le budget des établissements et entreprises publics relevant de leur autorité et font même, parfois, appel aux budgets des collectivités territoriales. A cet effet, je voudrais citer l'exemple de la politique de construction et d'entretien des routes, pour laquelle le ministère de l'Equipement et du Transport intervient à travers le budget d'investissement, le compte spécial du Trésor : «fonds spécial routier» et la société nationale «Autoroutes du Maroc», indépendamment des travaux routiers réalisés par les collectivités territoriales», précise N. Bensouda.

Pour lui, cet exemple montre bien la nécessité d'une bonne coordination des actions publiques menées à travers les différentes composantes budgétaires. D'où l'intérêt de doter notre pays d'une vision globale et de dispositifs de consolidation budgétaire des différentes composantes du secteur public.

Un impact certain sur la cohérence de l'intervention publique

L'un des atouts majeurs de la consolidation au niveau de la cohérence des décisions publiques, est qu'elle permet d'assurer la coordination des politiques sectorielles et macro-économiques et la coordination des programmes menés aux niveaux national et local. Elle permet d'avoir une vision d'ensemble du système financier de l'Etat, notamment en termes de

ressources collectées et de leurs emplois ; et par là même d'évaluer les résultats et les performances des programmes gouvernementaux.

Autrement dit, la consolidation est un facteur clé pour avoir une estimation patrimoniale du secteur



Lobtention du permis de conduire illustre parfaitement la dispersion des natures de recettes.

public, des engagements et des risques inhérents aux décisions prises par les différentes entités publiques. Mieux encore, elle facilite le dispatching des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs publics dans la réalisation des politiques publiques.

Quelques pistes de réflexion

Pour Nouredine Bensouda, la mise en place d'un système de consolidation budgétaire et comptable devrait s'inscrire dans le cadre d'un processus à moyen et long terme. Pour ce faire, la conception et la mise en œuvre de ce système devrait être progressive, participative et pragmatique. Un processus décliné en cinq axes majeurs. Le premier est la délimitation du périmètre du secteur public reflétant le poids économique réel de l'Etat.

Ensuite, il faudra procéder à l'harmonisation des référentiels et des mécanismes de gestion budgétaire en termes de nomenclatures et d'instruments de gestion (approche budgétaire axée sur les résultats et la performance, programmation pluriannuelle par le biais du cadre, des dépenses à moyen terme, globalisation et fongibilité des crédits, contractualisation et partenariat).

Idem pour les référentiels comptables qui doivent être harmonisés pour aboutir à terme à la

réforme comptable de l'Etat et en instaurant la comptabilité d'exercice au niveau des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif. «L'objectif assigné étant de disposer de comptes publics aux normes internationales devant permettre la reddition des comptes, un principe consacré par la Constitution.

Pour asseoir cette réforme comptable sur une base juridique, le ministère de l'Economie et des Finances s'est attelé à intégrer un chapitre sur la tenue des comptes au niveau du projet de la Loi Organique des Finances», estime le Trésorier Général du Royaume.

Egalement, la consolidation pose la nécessité de promouvoir l'intégration des systèmes d'information et des dispositifs de contrôle et d'audit budgétaires et comptables des différentes entités du secteur public. Enfin, cela passe par la consécration de la consolidation budgétaire et comptable au niveau de la Loi Organique des Finances, la Loi Organique sur les Régions et les Collectivités territoriales ainsi qu'au niveau de la loi relative au contrôle financier de l'Etat sur les établissements et entreprises publiques.

«En conclusion, il convient de préciser que la mise en place d'un système de consolidation budgétaire et comptable revêt

une nécessité impérieuse pour nos finances publiques, et ce à plus d'un titre. C'est d'abord une démarche réfléchie pour la construction d'un modèle national dont la finalité est la cohérence des finances publiques et la coordination des politiques publiques», estime N. Bensouda. Et d'ajouter que c'est également un dispositif qui permet à notre pays d'être aux normes et standards internationaux en matière de production et de communication de l'information budgétaire et comptable. C'est, en outre, un système qui réhabilitera les principes d'unité et d'universalité budgétaires, de sincérité et d'image fidèle des comptes publics.

Il a également avancé le fait que ce système de consolidation permettra d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires et financières induites pour une meilleure allocation des ressources publiques. «Car, comme vous le savez : si vous ne pouvez pas mesurer, vous ne pouvez pas gérer», argumente Nouredine Bensouda. Pour lui, c'est un dispositif qui renforcera le contrôle exercé par le citoyen et le Parlement sur l'emploi des deniers publics. Avant de conclure qu'à travers ce dispositif le gouvernement et le Parlement pourront assurer leur mission constitutionnelle en matière de veille sur l'équilibre des finances de l'Etat et sur l'évaluation des politiques publiques. ■

Finances publiques

Quand M. Bensouda plaide pour la consolidation budgétaire

La crise économique actuelle a aggravé les déficits budgétaires de nombreux pays provoquant des augmentations de leur niveau d'endettement. Face à cette situation, la stabilisation de la dette publique est devenue un défi majeur dans de nombreux pays au sein desquels, assainir les finances publiques pour faire face aux conséquences de la crise, aux faiblesses sous-jacentes et aux pressions sur les dépenses publiques sont devenues des défis majeurs.

Si le Maroc n'est pas encore trop affecté par son niveau d'endettement, le déficit budgétaire enregistré en 2011 (7,1 % hors impact des privatisations) dénote une certaine fragilité quant à la maîtrise des dépenses.

Partant, et à l'instar des pays de l'OCDE, le Maroc compte aller vers la consolidation budgétaire. Ainsi, M. Nourredine Bensouda, Trésorier Général du Royaume, qui animait une rencontre organisée par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), le mercredi 20 juin 2012, sous la thématique « Finances publiques : les atouts de la consolidation budgétaire et comptable », a d'emblée souligné que « le Maroc a décidé, à l'instar des autres pays, de changer progressivement son système financier public fondé sur la logique de moyens et de répartition des crédits vers un nouveau système qui vise la performance, les résultats, la responsabilisation et la reddition des comptes ». Il faut reconnaître que dans un contexte où la soutenabilité des finances publiques constitue une priorité du gouvernement, la consolidation des budgets et des comptes des différents acteurs permet de renforcer la cohérence de l'intervention publique en offrant une vision d'ensemble des finances publiques, notamment en matière de déficit, d'investissement public et de risques encourus par l'Etat. Pour mieux analyser cette problé-

matique, M. Bensouda est revenu, tour à tour, sur les caractéristiques actuelles des finances publiques marocaines, les enjeux et les pistes de réflexion pour la mise en place de la consolidation budgétaire et comptable.

Absence de cohérence

D'abord, a-t-il expliqué, les finances publiques marocaines se caractérisent par une multitude d'acteurs (2 060 dont l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements, les établissements et entreprises publiques, etc.) et une pléthore de natures de recettes (473 dont IR, IS, TVA, taxes locales, redevances, amendes, loyers, etc.). « Ces natures de recettes ont l'inconvénient d'opérer différents prélèvements sur le même citoyen et parfois pour la même assiette, sans une vision d'ensemble de la politique des prélèvements, ni une grande rentabilité », a souligné le Trésorier Général du Royaume qui chapeautait la Direction Générale des Impôts auparavant. A ces deux caractéristiques, il faut aussi ajouter la diversité des supports budgétaires (budget de l'Etat, budgets des collectivités territoriales, budgets des établissements publics, etc.), l'ampleur des démembrement du budget de l'Etat (nombre élevé d'entreprises publiques, augmentation des ressources et charges des comptes spéciaux du Trésor, etc.) et la dispersion de l'information financière et budgétaire entravant la production d'informations financières homogènes et agrégées de l'ensemble des entités du secteur public.

Partant de ces 5 caractéristiques, on voit bien que la cohérence est loin d'être au rendez-vous, d'où la nécessité de la mise en place d'une consolidation budgétaire et comptable.

Avantages de la consolidation

Cette consolidation budgétaire et comptable qui s'inspire des méthodes de consolidation des



entreprises privées présente plusieurs avantages. Outre le renforcement de la cohérence budgétaire, financière et comptable entre les différents acteurs publics, celle-ci permet aussi d'appréhender la réalité économique de l'Etat et sa situation financière et patrimoniale. De même, elle permet d'atténuer l'effet de la dispersion des budgets et des comptabilités, l'agrégation des recettes, des dépenses, etc.

A titre d'exemple, au niveau des recettes, la consolidation devrait aboutir à un regroupement de leur assiette, à travers : une meilleure articulation entre les natures des recettes, un regroupement des différents natures de prélèvements, une normalisation des nomenclatures des recettes, etc. Et au niveau des dépenses, la consolidation permettra la convergence dans la programmation budgétaire et une plus grande rationalisation des politiques publiques. Enfin, au niveau de la cohérence des décisions publiques, la consolidation permettra d'assurer la coordination des politiques sectorielles et macroéconomique, d'avoir une vision d'ensemble du système financier de l'Etat et d'évaluer les résultats et les performances des programmes gouvernementaux. Enfin, concernant la démarche à

suivre, M. Bensouda a livré à l'assistance ce qui doit être la feuille de route d'une consolidation budgétaire et comptable. Pour lui, « la mise en place d'un système de consolidation budgétaire et comptable devrait s'inscrire dans le cadre d'un processus à moyen et long terme ». Autrement dit, « la mise en œuvre de ce système devrait être progressive, participative et pragmatique », poursuit-il. Dans ce cadre, il faut délimiter le périmètre du secteur public reflétant le poids économique réel de l'Etat, l'harmonisation des référentiels et des mécanismes de gestion budgétaire en termes de nomenclatures et d'instruments de gestion, l'harmonisation des référentiels comptables en mettant à terme la réforme comptable de l'Etat et en instaurant la comptabilité d'exercice au niveau des collectivités territoriales et des établissements publics à caractère administratif, l'intégration des systèmes d'information et des dispositifs de contrôle et d'audit budgétaire, et, enfin, la consécration de la consolidation budgétaire et comptable au niveau de la loi organique des Finances.

MD

Marchés publics : Une réforme anti-«arrangements»

Le nouveau décret à la Commission des marchés du SGG introduit des mécanismes d'audit, la possibilité de révision des prix...

Nouvelle génération de réformes pour le décret relatif à la commande publique. «Le projet de texte marque un saut qualitatif en matière de réglementation des marchés publics», affirme Noureddine Bensouda, DG de la Trésorerie générale du Royaume, lors d'une conférence organisée par la Chambre française du commerce (CFCIM). Rappelons que la TGR est responsable de la gestion du portail des marchés publics. Un site qui a généré 27.565 marchés en 2010 contre 14.493 en 2008 .

Le nouveau décret, qui est actuellement en cours de finalisation par la Commission des marchés du secrétariat général du gouvernement (SGG), a pour ambition «de consolider la bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques, de clarifier et de simplifier les procédures et de consacrer la transparence dans la passation et l'exécution des marchés publics». Ainsi, le projet de décret introduit la collégialité des négociations via une commission et ce, pour l'ensemble des marchés .

Le texte institue également des mécanismes d'audit et de contrôle ,outre ceux exercés par la Cour des comptes. Ainsi, tout marché négocié dont le montant dépasse 1 million de DH ou 3 millions de DH pour les marchés passés par les collectivités locales (appels d'offres ou concours) est obligatoirement soumis à un audit .

La réforme du décret apporte aussi des réponses aux attentes des PME qui réclament leur part du gâteau. L'allotissement des marchés publics permettra à ces entreprises d'accéder à des commandes.

Le choix d'une PME nationale comme sous-traitant pourra être inscrit dans le règlement de consultation par le maître d'ouvrage. En outre, à la demande des concurrents, le délai du dépôt des offres peut être prorogé lorsqu'il est jugé insuffisant. Le texte précise davantage les critères d'appréciation, d'évaluation, de notation et du classement des offres .Autre innovation du projet de texte, la réduction du délai de validité des offres à un maximum de 75 jours au lieu de 90. Par ailleurs, le dispositif intègre dans le coût global des frais d'utilisation et de maintenance.

Les attributaires ne seront plus pris de court par les imprévus liés aux prix des matières premières, par exemple. «Le texte introduit la systématisation de la révision des prix à tous les marchés de travaux, quels que soient leurs montants et leurs délais d'exécution», souligne le DG de la TGR.

Le nouveau décret introduit également la notion de qualité globale ,couvrant l'ensemble des paramètres, depuis la programmation d'un marché jusqu'à son exécution et son contrôle. Dans ce sillage, le mécanisme d'appel à manifestation d'intérêt est prévu pour les prestations particulières et complexes, nécessitant une identification préalable des concurrents comme les solutions logicielles, les prestations de haute technologie...

Droit de recours

Parmi les innovations du projet de décret relatif aux marchés publics ,l'amélioration des recours et du règlement des litiges. Ainsi, un délai de 15 jours est prévu pour l'approbation des marchés. L'objectif est de permettre aux soumissionnaires d'introduire un recours administratif .Par ailleurs, les concurrents peuvent directement saisir la commission des marchés sans attendre la réponse du maître d'ouvrage ou du ministère. La commission dispose dans ce cas d'un délai de 30 jours pour répondre aux réclamations des concurrents.



23 juin 2012

M. Nouredine BENSOUDA intervient sur les atouts de la consolidation budgétaire et comptable des finances publiques à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie, le 20 juin 2012

- Intervention de M. Nouredine Bensouda : "Finances publiques: les atouts de la consolidation budgétaire et comptable".
- Diapositives de l'intervention : "Finances publiques: les atouts de la consolidation budgétaire et comptable".

M. Nouredine BENSOUDA, Trésorier Général du Royaume a animé au « Rendez-vous CFCIM », une conférence sous le thème : « Les Finances publiques : les atouts de la consolidation budgétaire et comptable », à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, le 20 juin 2012.

Ce «Rendez-vous CFCIM», constitue un forum attendu des adhérents de la Chambre française et de la presse marocaine qui sont invités à assister aux interventions des grands décideurs des secteurs public et privé, sur des questions d'actualité.

Lors de ce rendez-vous, M. le Trésorier Général du Royaume a présenté certaines caractéristiques des finances publiques ainsi que les enjeux de la consolidation des budgets et des comptes publics. Il a également, proposé quelques éléments de réflexion pour la démarche de la mise en œuvre de cette consolidation qui assura :

- une convergence avec les normes internationales ;
- une image fidèle des comptes publics ;
- une meilleure maîtrise des marges de manœuvre des finances publiques ;
- le renforcement du contrôle de l'emploi des deniers publics par le Parlement et le citoyen.



← في لقاء الغرفة الفرنسية للتجارة والصناعة بالدار البيضاء

نور الدين بنسودة: المغرب ولج مرحلة

تغيير نظام ماليته العامة

المقدمة بقوائم الميزانية والتي وصل عددها إلى 473 منها الضريبة على القيمة المضافة ورسوم التسجيل، هذا بالإضافة إلى الضرائب المحلية والعوائد وأرباح الأسهم والغرامات... فهذا التعدد في هذه العائدات له مساوئ باعتبارها يشتغل وفق عدة بنيات مؤسسية مع نفس المواطن، دون التفكير في تجميع كل ذلك في قائمة واحدة لضمان المردودية، هذا بالإضافة إلى أن قوة المالية العامة تتجلى في الموازنة العامة للدولة والتي تتوزع إلى القطاع العام وخاصة



نور الدين بنسودة

نظمت الغرفة الفرنسية للتجارة والصناعة، خلال الأسبوع الماضي بمدينة الدار البيضاء، لقاء اقتصاديا تمحور حول تقديم السيد نور الدين بنسودة الخازن العام للمملكة، لعرض مفصل حول المالية العامة وأدوات تقوية الميزانية والمحاسبة، وحضره العديد من الفعاليات الاقتصادية من المغرب ومن الخارج، كسائر دول العالم، فقد اختار المغرب ولج مرحلة تغيير نظام ماليته

حسابات الخزينة وميزانية الجماعات المحلية، ثم ميزانيات صندوق التقاعد والضمان الاجتماعي ومنظمات الرعاية الاجتماعية. فهذه الميزات للمالية العامة المذكورة، حسب الخازن العام للمملكة، تساهم في ضبط المالية العامة والمحاسبة في كل القضايا الرئيسية.

كانت المداخلة التي قدمها السيد نور الدين بنسودة بمثابة درس في كيفية بلورة نظام جديد لضبط أوضاع المالية العامة والمحاسبة، إذ في ختام هذه المداخلة اعتبر أن هذا النظام الجديد هو ضرورة ملحة لعقلنة موارد المالية العامة، والتي في نظره تتطلب أكثر من طريقة واحدة، ففي المقام الأول يجب نهج نموذج وطني يهدف لتنسيق السياسات العامة، ثم خلق جهاز تتوفر فيه المعايير والمقاييس الدولية للإنتاج المعتمد على التقارير والمحاسبة المتعلقة بالميزانية، وتأهيل مبادئ الوحدة والعالية فيما يخص الميزانية، ويقدم صورة عادلة للحسابات العمومية. وكل هذه المواصفات، حسب نور الدين بنسودة، ستضمن جهازا يعزز الرقابة التي يمارسها المواطن والبرلمان على استخدام المال العام، وبالتالي ضمان توازن بين مالية الدولة وتقييم السياسات العامة.

العامة والمؤسس على منطق الوسائل وإعادة جدولة الديون في أفق تحقيق النتائج وتطبيق مقارنة المساءلة والمحاسبة، وهذا النظام الجديد يشمل الدولة والسلطات المحلية والمؤسسات العامة والشركات وصناديق التقاعد... هذا ما استهل به نور الدين بنسودة عرضه حول رؤيته لتعزيز المالية العامة عبر تقوية الميزانية والمحاسبة، مضيفا أن السياق الحالي في تحقيق استدامة مالية هو إعطاء الأولوية للحكومات وتوحيد ميزانيات وحسابات مختلف الجهات الفاعلة، إذ هذا من شأنه أن يقوي التماسك العام بين كل المؤسسات..

وحول كفاءات ضبط أفضل لأوضاع المالية العامة والمحاسبة، اعتبر بنسودة أن هناك ثلاث مجالات يلزم التركيز عليها وهي: "أولا خصائص المالية العامة، ثانيا تحديات الاندماج، وثالثا إعطاء الأولوية لآليات التفكير لتنفيذ الميزانية والمحاسبة"، مضيفا أن للمالية العامة خمسة خصائص يتطلب توفيرها وهي، أن عدد كبير من الجهات الفاعلة والتي تصل إلى 2.060، تتمثل في الدولة والجماعات المحلية والشركات العامة ومختلف التنظيمات كصندوق التقاعد والضمان الاجتماعي، ثم أن مجموعة كبيرة من أنواع الإيرادات